

PETROL, UNLEADED

ChemWatch Review SDS

Chemwatch: 1203-1
Version Num: 9.1.1.1

Code d'alerte du risque: 4

Date de revision: 23/04/2013
Date d'impression: 12/08/2016
S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit	PETROL, UNLEADED
Nom Chimique	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence
Synonymes	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence, kérosène- (pétrole), KÉROSÈNE
Nom d'expédition	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES PETROL
Formule chimique	C6H6 S C6H14 C15H32
Autres moyens d'identification	Pas Disponible
Numéro CAS	Not Avail.

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante. Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.
---	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Esso	Chevron (Caltex)	Mobil Oil
Adresse	GPO 400c VIC Melbourne 3001 Australia	2 Market Street NSW Sydney 2000 Australia	3225 Gallows Road VA Fairfax 22037 United States
Téléphone	Pas Disponible	+612 9250 5000	+1 703 846 3000
Fax	Pas Disponible	+612 9250 5742	Pas Disponible
Site Internet	https://www.host2.exxonmobil.com/psims/psims.aspx	https://www.caltex.com.au	https://www.host2.exxonmobil.com/psims/psims.aspx
Courriel	Pas Disponible	ask@chevron.com	Pas Disponible

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

PETROL, UNLEADED

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES



CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
essence	8006-61-9	Liquide inflammable, Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques	B2, D2A
benzène	71-43-2	Liquide inflammable, Matière très toxique ayant d'autres effets toxiques, Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	B2, D2A, D2B

Classification	Liquide inflammable Catégorie 1, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, MUTAGÉNICITÉ POUR LES CELLULES GERMINALES Catégorie 1B, CANCÉROGÉNICITÉ Catégorie 1B, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Effets respiratoires catégorie 3, TOXICITÉ SYSTÉMIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES Catégorie 2, Risque d'aspiration de Catégorie 1, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2
-----------------------	--

Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
------------------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER
--------------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

PETROL, UNLEADED

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Numéro CAS	%[poids]	Nom
Not Avail.		<u>distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence</u> petroleum hydrocarbons, bp< 300C as
8006-61-9	>90	<u>essence</u>
71-43-2	1 max.	<u>benzène</u>
7704-34-9.	trace	<u>soufre</u>
Pas Disponible	<=0.2	performance additives unspecified
Pas Disponible	NotSpec.	anti-oxidants
Pas Disponible	NotSpec.	dye
		composition varies to suit seasonal requirements

Mélanges

Voir la section ci-dessus pour la composition des substances

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p> <p>Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</p>

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des expositions aiguës ou répétées de courte durée au distillats de pétrole ou aux hydrocarbures liés:

- ▶ La menace principale pour la vie, d'une ingestion de distillats de pétrole purs et/ou une inhalation, est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients devraient être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (e.g. cyanose, tachypnée, rétraction intercostale, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients avec des volumes courants inadéquats ou de faibles gaz dans le sang (pO2 50 mm Hg) devraient être

PETROL, UNLEADED

- intubés.
- Une arythmie complique certaines ingestion d'hydrocarbures et/ou l'inhalation et des preuves par électrocardiogramme d'un dommage du myocarde ont été rapportées, des lignes intraveineuses et des surveillances cardiaques devraient être établies chez les patients objectivement atteints. Les poumons excrètent les solvants inhalés, ainsi une hyperventilation augmente les chances d'élimination.
- Un rayon-X des poumons devrait être réalisé immédiatement après une stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner une aspiration et détecter la présence d'un pneumothorax.
- De L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandée pour le traitement des spasmes des bronches en raison du potentiel de la sensibilité myocardite aux catécholamines. Les broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.
- Un lavage est indiqué chez les patients qui nécessitent une décontamination, s'assurer de l'utilisation d'un tube endotrachéal à ballonnet chez les patients adultes.

[Ellenhorn and Barceloux: Medical Toxicology]

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement or pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none">▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.▸ Peut être violemment réactif. Peut exploser.▸ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none">▸ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables.▸ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants.▸ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.▸ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none">, dioxyde de carbone (CO2), autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p>

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none">▸ Éliminez toutes les sources d'incendie.▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.▸ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.▸ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none">▸ Evacuez le personnel.▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.▸ Peut réagir violemment. Peut exploser.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PETROL, UNLEADED

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▸ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers. <p>Contient une substance à bas point d'ébullition: Un stockage dans des containers fermés peut engendrer une augmentation de la pression provoquant une rupture violente des containers non adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Vérifier la constitution des containers. ▸ Ventiler périodiquement. ▸ Toujours libérer les capuchons ou joints lentement pour assurer une dissipation lente des vapeurs. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▸ S'assurer de la continuité électrique en reliant et mettant à la terre tous les équipements. ▸ Durant le pompage, restreindre la vitesse de fonctionnement afin d'éviter une génération de décharge électrostatique (<=1 m/sec jusqu'à ce que le tube de remplissage soit immergé sur une distance de deux fois son diamètre, puis <= 7 m/sec). ▸ Éviter les éclaboussures. ▸ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▸ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▸ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▸ Évitez la concentration dans les trous et creux.
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate. ▸ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▸ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▸ Maintenez les récipients bien scellés.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▸ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C) ▸ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt.
Incompatibilité de Stockage	<p>Éviter une réaction avec des agents oxydants.</p>

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	Oil mist, mineral	5 mg/m3 / --- ppm	10 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene /Jet fuels, as total hydrocarbon vapour	200 mg/m3	250 mg/m3	Pas Disponible	Skin
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	Mineral oils, untreated and mildly treated	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	Kérosène/carburants aviation, comme vapeur d'hydrocarbures totaux	200 mg/m3	250 mg/m3	Pas Disponible	Peau

PETROL, UNLEADED

Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene	200 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Measured as total hydrocarbon vapor. TLV Basis: skin irritation; CNS impairment; upper respiratory tract irritation. Application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene /Jet fuels, as total hydrocarbon vapor	200 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	TLV® Basis: Skin & URT irr; CNS impair
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Pas Disponible	200 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapour	200 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene/Jet fuels, as total hydrocarbon vapour	200 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	(P) - application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures.
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	mineral oil mists	5 mg/m ³	10 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	essence	Gasoline	(See Table 9) mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	essence	Gasoline	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	essence	Gasoline	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	essence	Essence	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	essence	Gasoline - Bulk handling	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation; central nervous system impairment
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	essence	Gasoline	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair

PETROL, UNLEADED

Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	essence	Pas Disponible	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	essence	Gasoline	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	essence	Gasoline	300 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	essence	Essence (Gazoline)	890 mg/m3 / 300 ppm	1480 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	C3
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	benzène	K Benzene	(See Table 14) mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon cancérogènes avec une exposition permise	benzène	Benzene	32 mg/m3 / C10 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés	benzène	Benzene	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle- Écosse Limites d'exposition professionnelle	benzène	Benzene	0.5 ppm	2.5 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: leukemia
Canada - Île-du-Prince- Édouard Limites d'exposition professionnelle	benzène	Benzene	0.5 ppm	2.5 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Leukemia; BEI
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	benzène	Pas Disponible	0.5 ppm	2.5 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	benzène	Benzene	1.6 mg/m3 / 0.5 ppm	8 mg/m3 / 2.5 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie- Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	benzène	Benzene	0.5 ppm	2.5 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	benzène	*Benzene	0.5 ppm	2.5 ppm	Pas Disponible	Skin
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	benzène	Benzène	3 mg/m3 / 1 ppm	15,5 mg/m3 / 5 ppm	Pas Disponible	C1,RP,EM
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	soufre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Inhalable fraction++ / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified: Respirable fraction++	10 mg/m3 / 3 mg/m3	20 mg/m3 / 6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible

PETROL, UNLEADED

Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	soufre	Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable	3 mg/m3	6 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	soufre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Inhalable particles / Particles (Insoluble or Poorly Soluble) [NOS] Respirable particles	10 mg/m3 / 3 mg/m3		Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	soufre	Sulphur	10 mg/m3		Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	soufre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Classified (PNOC)	10 mg/m3		Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	soufre	Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS)	10, 3 mg/m3		Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	soufre	Dust Not Otherwise Classified (NCOA)	10 mg/m3		Pas Disponible	Pas Disponible

(N) - the 8-hour TWA listed in the Table is for the total dust. The substance also has an 8-hour TWA of 3 mg/m3 for the respirable fraction.

Pt, La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%.

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Kerosene; (Fuel Oil No 1)	Pas Disponible	Pas Disponible	1100 mg/m3
essence	Gasoline	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
benzène	Benzene	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
soufre	Sulfur	2.8 mg/m3	31 mg/m3	190 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphtha et de raffinat, mélange de l'essence	Pas Disponible	Pas Disponible
essence	Pas Disponible	Pas Disponible
benzène	3,000 ppm	500 ppm
soufre	Pas Disponible	Pas Disponible
performance additives unspecified	Pas Disponible	Pas Disponible
anti-oxidants	Pas Disponible	Pas Disponible
dye	Pas Disponible	Pas Disponible

Contrôles de l'exposition

<p>Contrôle d'ingénierie approprié</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. ▶ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boite à gants". Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé. ▶ Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur. <p>PRECAUTIONS : L'utilisation de ce produit dans un espace confiné ou faiblement aéré où des quantités peuvent rapidement</p>
---	--

PETROL, UNLEADED

	se concentrer dans l'atmosphère peut nécessiter une meilleure aération et/ou l'utilisation d'équipement de protection.
Protection Individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▸ Masque chimique. ▸ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. ▸ Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. ▸ Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements où une exposition directe est possible. ▸ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. ▸ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▸ Protections. ▸ Tablier en PVC. ▸ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ▸ Unité de nettoyage pour les yeux. ▸ Certains équipements de protection personnelle en plastique (PPE) (Ex. gants, tabliers, couvertures de chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent créer de l'électricité statique.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: **"Forsberg Clothing Performance Index"**.
L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.
PETROL, UNLEADED

Matériel	CPI
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
NATURAL RUBBER	C
NEOPRENE	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
TEFLON	C
VITON	C
VITON/NEOPRENE	C

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x ES	-	A-AUS	-
100 x ES	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ - Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est

* CPI - Index de Performance Chemwatch

considérée comme appropriée.

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	0.72-0.735 @ 15C
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	2-7
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	280-456
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Not available.	Viscosité (cSt)	0.5-0.75 mm ² /s, 40 C
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	30-228	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	< -30	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Fast	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	6.0-7.6	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.1-1.3	Composé volatile (%vol)	100
Pression de vapeur (kPa)	53.33 @ 20 C	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	> 2	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

<p>Inhalé</p>	<p>L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. L'inhalation d'aérosols (gaz, fumées), engendrée par l'utilisation normale du matériel, peut nuire à la santé de l'individu. Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. Inhaler des fortes concentrations d'hydrocarbures mélangés peut provoquer des narcoses, avec des nausées, des vomissements et des sensations ébrieuses. Les hydrocarbures de molécules de faibles poids (C2-C12) peuvent irriter les muqueuses et provoquer des incoordinations, des nausées, des vertiges, des confusions, des maux de tête, une perte de l'appétit, des somnolences, des tremblements et des stupeurs. Des expositions massives peuvent conduire à une dépression importante du système nerveux central, un coma profond et la mort. Des convulsions peuvent apparaître du à l'irritation du cerveau et/ou au manque d'oxygène. Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience. Les empoisonnements graves peuvent engendrer des dépressions respiratoires et peuvent être fatals.</p>
<p>Ingestion</p>	<p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733) Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. L'ingestion d'hydrocarbures de pétrole peut irriter le pharynx, les œsophages, l'estomac et le petit intestin, et provoquer des tuméfactions et des ulcères des muqueuses. Les symptômes incluent une bouche et une gorge brûlante, de plus fortes doses peuvent provoquer des nausées et des vomissements, une narcose, une faiblesse, un vertige, une respiration courte et lente, une tuméfaction abdominale, une perte de conscience et des convulsions. Les dommages pour le muscle cardiaque peuvent engendrer des irrégularités de battements, une fibrillation ventriculaire (fatale) et des changements d'ECG. Le système nerveux central peut être déprimé. A des doses suffisamment fortes, le produit peut être neurotoxique (i.e. vénéneux pour le système nerveux).</p>
<p>Contact avec la peau</p>	<p>Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules. Une exposition répétée peut provoquer un craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale. Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Les hydrocarbures aromatiques peut produire une irritation et une hypersensibilité de la peau. Ils ne sont pas facilement absorbés par le corps au travers de la peau mais les dérivés ramifiés le sont néanmoins plus susceptibles.</p>
<p>Yeux</p>	<p>Un contact direct des yeux avec des pétrole hydrocarbonés peut causer des douleurs et la surface externe de la cornée peut être temporairement endommagée. Les variétés aromatiques peuvent causer irritations et production excessive de larmes. La vapeur, quand concentrée possède des effets irritants prononcés pour les yeux et ceci fourni certaines alertes sur les fortes concentrations de vapeur. Si une irritation des yeux survient, chercher à réduire l'exposition avec des mesures de contrôles disponibles ou évacuer la zone. Le liquide peut provoquer un inconfort oculaire et causer une détérioration temporaire de la vue et/ou une inflammation ou ulcération passagère de l'œil. preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision.</p>
<p>Chronique</p>	<p>Sur la base, principalement, d'expérimentations animales, le produit peut être considéré comme cancérigène pour les humains. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un cancer sur la base de : - études animales appropriées à long terme, - d'autres informations pertinentes. Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un dommage génétique transmissible, généralement sur la base de : - études animales appropriées, - d'autres informations pertinentes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence</p>

PETROL, UNLEADED

	<p>secondaire non-spécifique des autres effets toxiques. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une exposition chronique au benzène peut provoquer des maux de tête, fatigue, le père de l'appétit et lassitude avec des effets sanguins incipiens incluant un anémie et modification du sang. Le benzène est un toxique connu pour la myéline qui supprime la prolifération des cellules de la moelle osseuse et qui induit des désordres hématologiques chez les humains et les animaux. Les signes d'une anémie aplasique induite par le benzène incluent une suppression de leucocytes (leucopénie), des globules rouges (anémie), des plaquettes (thrombocytopenie) ou des trois types ensembles (pancytopénie). Les symptômes classiques incluent fatigue, purpura et hémorragie. Les expositions chroniques à l'inhalation de solvants peuvent conduire à une déficience du système nerveux et du foie et à des changements sanguins. [PATTYS] </p>	
distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 500 mg/24h mild
	Inhalatoire (rat) LC50: >5 mg/L/4hr ^[2]	
essence	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >1900 mg/kg ^[1]	Eye (man): 500ppm/1h moderate
	Inhalatoire (rat) LC50: 300 mg/L/5m ^[1]	Eye (man): 140ppm/8h mild
	Inhalatoire (souris) LC50: 300 mg/L/5M ^[2]	
benzène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermiquel (lapin) LD50: >9400 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2 mg/24h - SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: 10000 ppm/7hr ^[2]	SKIN (rabbit):20 mg/24h - moderate
soufre	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (human): 8 ppm irritant
	Inhalatoire (rat) LC50: >5.43 mg/L/4hr ^[1]	
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

DISTILLATS (PÉTROLE), DÉRIVÉS DE PYROLYSAT DE NAPHTA ET DE RAFFINAT, MÉLANGE DE L'ESSENCE	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites.
DISTILLATS (PÉTROLE), DÉRIVÉS DE PYROLYSAT DE NAPHTA ET DE RAFFINAT, MÉLANGE DE L'ESSENCE & ESSENCE & BENZÈNE	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau.
DISTILLATS (PÉTROLE), DÉRIVÉS DE PYROLYSAT DE NAPHTA ET DE RAFFINAT, MÉLANGE DE L'ESSENCE & ESSENCE	AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✓
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	⊖	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou	⊖	STOT - exposition répétée	✓

PETROL, UNLEADED

cutanée			
Mutagenéité	✓	risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
essence	EC50	48	crustacés	1.5mg/L	4
essence	EC50	48	crustacés	<5.4mg/L	4
essence	EC50	72	Sans Objet	=6.5mg/L	1
essence	NOEC	72	Sans Objet	<0.1mg/L	1
benzène	BCF	24	Sans Objet	10mg/L	4
benzène	EC50	3	Sans Objet	0.31248mg/L	4
benzène	EC50	48	crustacés	0.031248mg/L	4
benzène	EC50	72	Sans Objet	29mg/L	4
benzène	LC50	96	Poisson	0.0012604mg/L	4
benzène	NOEC	480	crustacés	ca.0.17mg/L	2
soufre	LC50	96	Poisson	<14mg/L	4
soufre	EC50	48	crustacés	>0.005mg/L	2
soufre	NOEC	504	crustacés	>0.0025mg/L	2
soufre	EC50	120	Sans Objet	10.14mg/L	2
soufre	EC50	72	Sans Objet	290mg/L	2

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
benzène	HAUT (La demi-vie = 720 journées)	BAS (La demi-vie = 20.88 journées)
soufre	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
benzène	HAUT (BCF = 4360)
soufre	BAS (LogKOW = 0.229)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
benzène	BAS (KOC = 165.5)
soufre	BAS (KOC = 14.3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PETROL, UNLEADED

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<p>Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.</p> <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi.</p> <p>Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <p>Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.
---	---

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	

Transport par terre (TDG)

Numéro ONU	1203	
Nom d'expédition des Nations unies	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES PETROL	
Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Risque Secondaire	Sans Objet
Groupe d'emballage	II	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	17, 88, 91, 98, 150
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	30 L
	Index ERAP	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Numéro ONU	1203	
Nom d'expédition des Nations unies	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES PETROL	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	3H
Groupe d'emballage	II	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	

PETROL, UNLEADED

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A100
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	364
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	60 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	353
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y341
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	1203	
Nom d'expédition des Nations unies	ESSENCE POUR MOTEURS D'AUTOMOBILES PETROL	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
Groupe d'emballage	II	
Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	243 363
	Quantités limitées	1 L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

DISTILLATS (PÉTROLE), DÉRIVÉS DE PYROLYSAT DE NAPHTA ET DE RAFFINAT, MÉLANGE DE L'ESSENCE(NOT AVAIL.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés
Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes	Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

ESSENCE(8006-61-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés
Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes	Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	

BENZÈNE(71-43-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

PETROL, UNLEADED

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - substances chimiques désignés
Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes	Canada - Yukon cancérogènes avec une exposition permise
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	

SOUFRE(7704-34-9.) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC	Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (essence; soufre; benzène)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	N (essence; soufre; distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence)
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
distillats (pétrole), dérivés de pyrolysat de naphta et de raffinat, mélange de l'essence	Not Avail., 68425-29-6, 8008-20-6
essence	8006-61-9, 86290-81-5

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

- PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
- PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
- IARC : Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
- IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

PETROL, UNLEADED

FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV: Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)